

ASSEMBLEE NATIONALE

18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 197

présenté par
MM. Migaud, Bonrepaux, Emmanuelli, Idiart, Jean-Louis Dumont, Carcenac, Terrasse, Claeys,
Giacobbi, Bourguignon, Bapt, Dreyfus, Balligand, Besson
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 41

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article conduit à une débudgétisation massive, en contradiction absolue avec les arguments avancés par la majorité et le gouvernement lors de la suppression du FOREC.

Le seul but réel de cette disposition est de permettre le respect, en affichage, de la norme de progression de la dépense publique dite « 0 volume ».

On est en réalité très loin du respect « à l'euro prêt » de cette norme, puisque la réintégration de ces allègements de cotisation conduirait à une progression de plus de 2,2 % des dépenses, soit une progression de 0,4 point en volume.